

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le mardi treize janvier à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 06/01/2015.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Appel
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance
- 3- Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20/11/2014
- 4- Création d'un poste à 20h/semaine au service administratif
- 5- Demandes de subvention 2015 auprès du Conseil Général de l'Oise
- 6- Demandes de subvention 2015 auprès de l'Etat au titre de la DETR
- 7- Mise en place d'un contrôle de conformité obligatoire de raccordement à l'assainissement collectif
- 8- Subventions exceptionnelles
- 9- Thé dansant du 22/02/2015 : tarif à définir pour les personnes extérieures
- 10- Randonnée pédestre en mars 2015
- 11- Questions diverses

Appel

Mr DAMIEN procède à l'appel :

Etaient présents

Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Monsieur Philippe VAN DE SYPE, Madame Françoise DACQUIN, Madame Françoise CORTES, Monsieur François SELLIER, Monsieur Michel DÉCHAUX, Madame Mireille MOENS, Madame Liliane BRUNEL, Monsieur Jean-Pierre CAUDRON, Monsieur Gérard CHARPENTIER, Madame Céline HUTCHINSON (arrivée à 18h35), Monsieur Sébastien CHOQUET, Madame Julie LE HIR, Monsieur Laurent LESUR, Madame Valérie LAPIERRE

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel DÉCHAUX est désigné secrétaire de séance.

2015-01 Approbation du Compte rendu et du procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 20/11/2014

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le compte rendu et le procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 20/11/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu des délibérations et le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20/11/2014.

2015-02 Création d'un poste à 20h par semaine au service administratif

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du départ d'un agent et de l'évolution du traitement des documents d'urbanisme par l'EPCI, il convient de créer un poste plus adapté au besoin de la collectivité à savoir un poste à 20h/semaine pour le service de la commune en laissant vacant le poste à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

1 - La création d'un emploi de chargée d'accueil urbanisme à temps non complet à 20h/semaine pour l'accueil des dossiers urbanisme, la gestion des salles communales et le suivi des dossiers sinistres et contentieux à compter du 01/02/2015.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau CAP. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2015-03 Demandes de subvention 2015 auprès du Conseil Général de l'Oise

Afin de compléter nos différentes demandes de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise par des données actualisées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander et renouveler les subventions suivantes auprès du Conseil Général de l'Oise :

- Le renforcement et la réhabilitation des voiries de la commune
- La réhabilitation et l'aménagement de l'impasse des écoles
- La conception du réseau de refoulement des eaux usées vers la station d'épuration de Choisy-au-Bac
- La réhabilitation du réseau d'assainissement
- La réalisation du réseau de refoulement des eaux usées vers la station d'épuration de Choisy-au-Bac

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

1 - de demander les subventions indiquées ci-dessus pour l'année 2015.

2- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dossiers de demandes de subvention indiqués ci-dessus et à renouveler les demandes de dérogation pour ces projets de travaux cités ci-dessus.

2015-04 Demandes de subvention 2015 auprès de l'Etat au titre de la DETR

Afin de financer en partie les travaux d'investissement futurs de la commune, Monsieur le Maire vous propose de demander ou de renouveler la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2015 pour les travaux suivants :

- La mise en conformité de l'éclairage public dans le lotissement SOCOVA

Et propose de voir lors d'une prochaine commission les travaux relatifs à l'aménagement pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- 1- de demander en 2015 la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de mise en conformité de l'éclairage public du lotissement SOCOVA
- 2- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dossiers de demandes de subvention indiqués ci-dessus et à renouveler les demandes de dérogation pour ces projets de travaux cités ci-dessus.

2015-05 Mise en place d'un contrôle de conformité obligatoire de raccordement à l'assainissement collectif

Dans le cadre de l'application de la Participation à l'assainissement collectif, il convient d'instaurer un contrôle systématique du raccordement à l'assainissement collectif. Ce contrôle permettra d'assurer une conformité obligatoire pour toute nouvelle construction et d'obtenir une date de raccordement qui sera le fait générateur pour percevoir la taxe pour toute nouvelle construction. Le contrôle de raccordement sera effectué par le délégataire dans le cadre de son contrat d'affermage. Monsieur le Maire propose de mettre en place ce contrôle pour toute nouvelle construction et propose de voir un éventuel contrôle obligatoire pour toute vente d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, afin de s'assurer de la conformité du raccordement des habitations au réseau assainissement :

- de demander une attestation obligatoire de contrôle de conformité de raccordement à l'assainissement collectif au propriétaire pour toute nouvelle construction uniquement. Ce contrôle sera effectué par le délégataire de la commune dans le cadre de son contrat d'affermage.

2015-06 Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer ou non une subvention exceptionnelle :

- à l'ADSL pour leur projet de spectacle pour l'anniversaire de l'association (le courrier de demande a été adressé avec la convocation).
- à l'association nationale Picardie Mémoire pour leur aide à la fabrication d'un support drapeau de la croix sur la tombe du soldat inconnu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas accorder de subventions exceptionnelles à ces deux associations.

Le Conseil Municipal propose, à l'unanimité des membres présents, à l'ADSL de fêter l'anniversaire de leur association sur deux journées dans la salle multifonction du village afin de pouvoir accueillir davantage de personnes sur deux journées et éviter ainsi de louer une plus grande salle.

Il remercie l'association Nationale Picardie Mémoire pour leur participation généreuse à la fabrication d'un support drapeau de la croix sur la tombe du soldat inconnu.

2015-07 Thé dansant du 22/02/2015 : tarif à définir pour les personnes extérieures

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame la 2^{ème} Adjointe chargée des fêtes et manifestations. Madame Dacquin propose, suite à la commission des fêtes du 09/01/2015, que la commune organise un thé dansant prévu le 22/02/2015 pour les habitants de la commune. La commission des fêtes propose au Conseil Municipal d'accepter les personnes extérieures au village et de définir le tarif à 10€ par personne extérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter les personnes extérieures du village pour le thé dansant du 22/02/2015,
- De demander aux personnes extérieures au village de régler une participation de 10€ par personne qui sera enregistrée dans la régie communale dédiée aux fêtes et manifestations.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame la 2^{ème} Adjointe chargée des fêtes et manifestations. Madame Dacquin propose, suite à la commission des fêtes du 09/01/2015, le parcours de la randonnée de printemps prévue le 15 mars 2015 afin de compléter le dossier d'autorisation de marche en sous-préfecture.

Compte tenu d'une partie du parcours jugé par le Conseil Municipal dangereuse du fait de la traversée non balisée de la RD 66 à la sortie du village,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents l'organisation de la randonnée de printemps qui est prévue le 15/03/2015 comme proposée par la commission des fêtes mais en modifiant pour plus de sécurité une partie du trajet jugée dangereuse par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 16/01/2015



Le Maire,

Jean-Pierre DAMIEN
Jean-Pierre DAMIEN